

*l'intention des femmes en âge de procréer.* Ce guide s'adresse aux professionnels de la santé qui fournissent régulièrement des conseils aux femmes sur leur alimentation. Du point de vue de la santé de la population, ces directives répondent aux questions que se posent les femmes qui sont en âge de procréer, en prévision de leur grossesse ou au cours de leur grossesse. En 1996, Santé Canada, en collaboration avec l'Association canadienne des commissions/conseils scolaires, a publié le guide *L'Anaphylaxie : Guide à l'intention des commissions et conseils scolaires*. Cet outil largement utilisé donne de l'information documentaire sur l'élaboration de politiques en matière d'allergies qui constituent un danger de mort et qui surviennent à l'école.

Le Programme canadien de nutrition prénatale, créé en 1995, est un programme communautaire complet visant à aider les femmes enceintes qui risquent de mettre en danger leur santé ou le développement de leur bébé (p. ex. les femmes qui vivent dans la pauvreté, les adolescentes, les femmes qui consomment des boissons alcooliques, du tabac ou autres substances nocives, les femmes vivant des situations de violence, les femmes autochtones, les nouvelles immigrantes, les femmes qui sont isolées sur le plan social ou géographique ou encore qui ont un accès limité aux services). Les groupes communautaires reçoivent des subventions du programme pour aider les femmes à apprendre à s'alimenter (p. ex. suppléments alimentaires, vitamines ou minéraux, conseils, techniques de préparation des repas), pour les aider à acquérir des connaissances et de la formation (p. ex. conseils spécialisés sur les questions touchant la santé prénatale, allaitement maternel et développement du nourrisson), pour leur donner le soutien social et les aider à avoir accès aux services (p. ex. hébergement, soins de santé, conseils spécialisés). Ce programme est dispensé par les bureaux régionaux de Santé Canada et est géré conjointement par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ou territoriaux.

Le Programme d'action communautaire pour les enfants, lancé en 1992, prévoit un financement à long terme pour les groupes communautaires afin de leur permettre d'offrir des services destinés à répondre aux besoins des jeunes enfants à risque en matière de croissance (de la naissance à six ans). En 1999, on comptait 490 projets au pays, qui étaient administrés conjointement par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ou territoriaux et dispensés par les bureaux régionaux de Santé Canada (plus de 1 900 programmes dans les grandes villes, les villes et les régions éloignées, de chaque province ou territoire du pays). Le programme est axé sur la prévention et sur l'intervention précoce, permettant aux enfants de prendre un meilleur départ dans la vie. Cela a pour effet d'augmenter leurs chances de participer pleinement à la vie en société en tant qu'adultes responsables.

Depuis 1995, grâce au programme *Bon départ* à l'intention des Autochtones, les enfants et les familles autochtones des collectivités urbaines et du Nord bénéficient d'une intervention précoce et d'une préparation en vue de l'admission à l'école. En 1998, on a étendu le programme aux collectivités des réserves. Ce programme vise à promouvoir le développement de l'enfant sur le plan spirituel, émotif, intellectuel et physique et à lui inculquer le désir de l'acquisition continue du savoir. Comme les parents ou les tuteurs sont considérés les principaux éducateurs et dispensateurs de soins de leurs enfants, on veille à ce qu'ils participent à la planification, à l'élaboration, à la mise en oeuvre et à l'évaluation du programme. On compte actuellement plus de 100 endroits au pays où ce programme est mis en oeuvre.